Fonds du Manoir de Quillien

Il s’agit d’un fonds privé, acheté en plusieurs parties entre 2008 et 2013 par les Archives départementales et arrivé en vrac et lacunaire avec certains documents en mauvais état (poussière, humidité, parchemins indépliables, pages collées, effacées, déchirées ou tombant en lambeaux).

Classé récemment, il est désormais accessible et son répertoire consultable en ligne (220 J).

Ce fonds contient néanmoins quantité d’informations sur la famille noble de Kerret-Quillien, originaire de Saint-Martin-des-Champs près de Morlaix, maintenue lors de la réformation de 1669. Elle possédait des terres essentiellement autour de Pleyben et Brasparts (terre de Quillien) et de Penvénan dans les Côtes-d’Armor (seigneurie de Guernaultier / Guernotier). Les archives de cette famille contiennent également des papiers relatifs à ses familles alliées et à d’autres lieux et personnes. On peut également signaler qu'elles contiennent une procédure avec le marquis de Lafayette qui possédait une terre à Brasparts, et un titre de propriété du deuxième duc de Richelieu (220 J 14).

Ce fonds débute au Moyen-Age, et parcourt toute la période moderne, jusqu’au milieu du XXe siècle (1349-1959). Il est d’une grande richesse tant par son amplitude historique que par la variété des documents qu’il comporte : titres de propriété, aveux, rentiers, procédures diverses, correspondance personnelle, comptabilité domestique, titres de noblesse… ainsi qu’un important fonds iconographique produit par le vicomte René-Maurice de Kerret au XIXe siècle.

Le manoir de Quillien quant à lui appartient à la famille Kerret-Quillien depuis au moins 1421 ou 1426, il s’est transmis de père en fils jusqu’au XIXe siècle où il fut détruit pour reconstruire un château un peu plus loin. Les propriétés passant par alliance d’une famille à l’autre, cela explique que l’on trouve dans les liasses de nombreux titres et procédures concernant d’autres seigneurs (Kerperennes, Kermec’hiou, Kermorvan…). C’est ainsi que le fief de Guernaultier à Penvénan (Côtes d’Armor) est passé aux Kerret, par le mariage de Jeanne-Marie de Rosmar avec René de Kerret au XVIIe siècle. On trouve ainsi dans le fonds de nombreux papiers concernant cette seigneurie, et notamment de très nombreux aveux.

L’intérêt d’un tel fonds ne réside pas seulement dans les titres de propriété de la seigneurie, on peut aussi y trouver quantités de renseignements amusants et anecdotiques sur les modes de vie à différentes époques. Les comptes et les inventaires nous permettent d'avoir une idée de ce que possédaient les gens, de ce qu'ils achetaient et consommaient. Les aveux et dénombrements de l'Ancien Régime donnent des informations détaillées sur les propriétés, les habitations.

La correspondance personnelle renseigne sur les relations d’affaire des seigneurs de Quillien, mais aussi sur leurs relations familiales. On y remarque une évolution notable entre les XVIIe et XVIIIe siècles puis le XIXe où la correspondance n’est plus seulement formelle mais véritablement affective. S'agissant de langage et d’orthographe on remarque que certaines personnes n'ayant probablement pas eu d'éducation, écrivaient en phonétique : les domestiques, mais aussi les femmes, qui faisaient souvent écrire leur courrier par leur mari. Au XIXe, on peut voir des mots anglais apparaître dans le langage courant, ils sont nombreux dans les papiers de René-Maurice de Kerret (220 J 97 et 220 J 98).

Il est également amusant de voir que les noms de lieux et les noms propres avaient de très nombreuses façons de s’écrire et qu'il est parfois assez difficile de s'y retrouver ou de les déchiffrer. En outre, nombre de ces lieux-dits n'existent plus et il est intéressant de retrouver les appellations données aux champs ou aux maisons.

On trouve dans les papiers personnels quelques curiosités, comme par exemple une recette de potion contre la petite-vérole dans un des carnets de René-Maurice de Kerret. Mais aussi toutes ses bonnes adresses de boutiques et d’artisans à Paris et en Bretagne, soigneusement notées et commentées (220 J 98). Dans une autre liasse, on trouvera des recettes de cuisine (eau de vie de cresson, blanc-manger, kippered salmon (en anglais), vin chaud…) (220 J 63 et 220 J 66). Ainsi que quantité de notes sur des sujets variés, comme cet étonnant et grandiloquent « traité des évocations »(220 J 133). Dans d'autres cas, ce sont des procédures qui sont tout à fait rocambolesques, comme l’affaire des villageois de Rosquerrec, qui refusèrent de payer leur dû pendant près de soixante-dix ans, et dont les péripéties sont retracées à travers les procès successifs contre leur seigneur (220 J 33).

Ainsi, en s'attardant un peu sur un tel fonds, on peut découvrir une foule de détails historiques et sociologiques, et des anecdotes charmantes qui nous font revivre le passé.

Quittance de Sylvie-Perrine Alléno à son fils pour le paiement de son douaire (220 J 64).

Transcription littérale

Jes reconnais que monsieur de Kerret mon fils enney a paier pour saspars de mon doirre les uit sans frans dont jes les quit pour lanney de mille cestsant catre vaint saitte a Ksallic les vaint et uit auctobre alleno de Kerr

Traduction français contemporain

Je reconnais que monsieur de Kerret, mon fils aîné, a payé pour sa part de mon douaire les huit cent francs dont je suis quitte pour l'année mille sept cent quatre vingt sept. A Kersallic, le vingt huit octobre. Alleno de Kerret

Définition : Le douaire est l'ensemble des biens laissés en usufruit par le mari à sa veuve.

Le classement du fonds

Le classement de ce fonds n'a pas été simple, tout d'abord à cause de l'état des documents, très poussiéreux, tachés, déchirés, rongés… Le temps et les mauvaises conditions de conservation avaient endommagé une partie de leur contenu, certains sont partiellement effacés, parfois la date ou certains éléments indispensables à la compréhension ont complètement disparu. En second lieu, l'écriture nécessite parfois une pratique aguerrie de la paléographie. Dans ces conditions, certains documents ont été difficiles voire impossibles à déchiffrer : au plaisir du chercheur de s'y attarder. Le fonds étant en vrac, il a fallu lui reconstruire artificiellement une cohérence. Il a donc été nécessaire de recréer une construction logique et accessible du fonds, qui peut-être ne correspond pas à son organisation d'origine.

Le plan de classement se développe comme suit : en premier lieu les documents relatifs aux propriétés, avec notamment une sous-partie consacrée à la seigneurie de Guernaultier, puis les autres lieux classés par ordre alphabétique des communes actuelles. Viennent ensuite ceux concernant la famille Kerret, à savoir des procédures impliquant plusieurs membres, de la correspondance, de la comptabilité, et des documents divers comme des recettes de cuisine. Puis une partie est consacrée aux personnes de la famille Kerret, lorsque certains papiers les concernent directement. De même pour les familles alliées et quelques autres personnes pour lesquelles le lien avec les Kerret n'a pas été établi. Une troisième partie regroupe des procédures et actes que le fonds contenait et dont l'objet et les protagonistes ne semblent pas clairement liés à la famille Kerret. Enfin, certains documents n'ont pas pu être rattachés à une thématique et se trouveront dans le dossier « divers » ; tandis que d'autres n'ont pas pu être lus soit à cause de leur état soit à cause de l'écriture, on les trouvera dans le dossier « illisibles ».

Ce fonds reste actuellement très lacunaire et il est possible qu'il s'accroisse dans les années à venir.

Un inventaire après décès en Bretagne au XVIIIème siècle

Les archives personnelles et familiales sont une mine de renseignements pour l'histoire des familles. On peut y trouver notamment des documents descriptifs des biens d'une personne au moment de son décès : c'est ce qu'on appelle des inventaires après décès.

L'inventaire proposé ici est extrait du fonds du manoir de Quillien. Acquis par les Archives départementales, en avril 2012, de manière éparse, il constitue près de trois mètres linéaires de papiers et d'iconographie. Dans son ensemble, il est composé de milliers de documents allant du XV^{ème} siècle jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Le manoir de Quillien, en Pleyben est une ancienne demeure seigneuriale attestée par un acte de 1421. Propriété de la famille de Kerret à la fin du XVI^{ème} siècle, le manoir se transforme à la Révolution en ferme pour n'avoir qu'une fonction d'annexe (écuries) du nouveau château achevé en 1861 quelques mètres plus loin.

Ces documents apportent des éléments précis sur les seigneuries détenues depuis le XV^{ème} siècle par la famille de Kerret, et les autres seigneurs de Quillien.
Par exemple, on trouve de nombreux aveux concernant la seigneurie de Guernaultier, aujourd'hui Guernotier en Penvénan (22). D'ailleurs, le manoir seigneurial, non loin de Buguelès, est toujours existant, face à la grève de Pellinec.
Des croquis, dessins, aquarelles réalisés par Jean-René-Maurice de Kerret au milieu du XIX^{ème} siècle rendent compte des talents du propriétaire de Quillien. Cette iconographie retrace pour partie le voyage effectué sur la frégate de la marine impériale *La Forte* entre 1852 et 1855.

Que trouve-t-on dans un manoir au XVIIIème siècle

Situation géographique (carte d'Ogée - 7 Fi 13) 1771

Ici, il est question d’un partage entre les fils de Louis-Jean-Marie de Kerret, seigneur de Quillien, décédé en 1782 et de Sylvie Aléno sa femme. Sont présents Sylvie Aléno et son « fils aîné principal et noble héritier pur et simple dudit seigneur de Kerret ».

La famille de Kerret, d'ancienne noblesse bretonne, possède le manoir « noble » de Quillien, sur la paroisse de Pleyben depuis les années 1580.

Ils en resteront propriétaires jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle.

Au terme de l'Ancien Régime, les Kerret semblent avoir amassé un certain capital, comme en témoigne la richesse de certaines pièces du manoir.

Qu'est-ce qu'un inventaire des "meubles et effets" ?

Sceau de Louis de Kerret scellé sur une lettre à M. Du May, marchand à la porte Médard. 1749

Quand survient la mort d’une personne, il est question rapidement de partage des biens.

Selon les coutumes des pays, il y a héritage pour le premier mâle des biens les plus importants de la seigneurie. "Le mort saisit le vif".

Un inventaire est alors dressé sur toutes les possessions des biens du défunt. Il est établi avec l'aval du notaire et d'un priseur. Ici, on a fait appel à une femme, « revendeuse jurée » de la ville de Quimper.

En découle une liste de folios, rédigés par une autorité compétente : un magistrat, un commis, un notaire ou encore un clerc, relevant du siège de la juridiction dont dépend le domicile du défunt.

Que peut-on y trouver ?

D'abord, le préambule nous renseigne sur les personnes concernées (noms et prénoms, titres, filiation, ...).

Ensuite, les objets du quotidien sont scrupuleusement notés, qu’ils soient banals ou singuliers. Ils sont estimés généralement avec un prix en lettres puis en chiffre. Chaque meuble ou objet renseigne sur la richesse des propriétaires, ou au contraire d’un train de vie modeste par rapport à leur statut.

Ce genre de document rend compte aussi de la structure de la propriété et de son étendue.

A Quillien, on retrouve par exemple un corps de logis sur quatre étages, plusieurs dépendances annexes, ainsi que des pièces spécifiques, comme une salle des archives (aujourd'hui disparus).

Les difficultés

Situation géographique (Carte de Cassini (7 Fi 55)) vers 1780

Pour le lecteur, le premier obstacle est l’état du document. En effet, il va déterminer le bon déroulement de la lecture : il peut être taché, grignoté, délabré, etc…

Dans un deuxième temps, la question paléographique se pose. L’écriture est parfois difficile à déchiffrer, surtout si elle n’est pas régulière.

Enfin, le problème du vocabulaire entrave bien souvent la compréhension.

Dans le cadre des inventaires après décès, les mots employés sont souvent techniques (outils, type de

vaisselle, meubles...).

Aujourd'hui, la plupart de ces termes a disparu ou n'est présent que dans les encyclopédies anciennes et spécialisées.

Pour d'autres, leur utilisation est propre à une région, un village et cela révèle la diversité des dialectes.

L'intérêt

Le document est une mine de renseignements.

En effet, il peut informer sur le bâti existant, le nombre de pièces, leurs caractéristiques, tout comme le mobilier en place, riche ou non, selon le statut du défunt.

Il offre ainsi une description précise d'un lieu, qui peut être étudié et comparé à son état actuel.

L'étude des prix permet d'apprécier le coût de la vie de l'époque. Les valeurs sont indexées selon des variables telles que le climat, la saison, voire la situation géographique (éloigné ou non des routes fréquentées).

Enfin, l'inventaire après décès fournit des informations généalogiques précieuses visibles dès le préambule.

C'est la photographie des biens d'une personne à la fin de sa vie.

La transcription

Vous pouvez télécharger la transcription intégrale du document manuscrit, au format pdf :

Fichier
Transcription intégrale du document manuscrit - Quillien : inventaire textes et photos (.pdf - 6.56 MB)

Remarque : la transcription de ce type de document consiste à reproduire avec fidélité ce qui est inscrit. De fait, les fautes d'orthographe, d'accords,... ont été délibérément conservées.

La transcription du document manuscrit a été réalisée par Florian GROLLIMUND, stagiaire aux Archives départementales, en avril 2012.